AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2521
FR0011072602-FS1056

27 octobre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VEXIM

(Alternext)

Par courrier reçu le 27 octobre 2017, le concert composé des sociétés Truffle Capital[1], Bpifrance Participations[2] et Kreaxi[3] et de MM. Vincent Lefauconnier, Vincent Gardès et Jacques Essinger, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 octobre 2017, le seuil de 50% des droits de vote de la société VEXIM et détenir de concert 14 265 actions VEXIM représentant 24 285 droits de vote, soit 0,18% du capital et 0,30% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Action	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Truffle Capital	0	-	0	0
Bpifrance Participations	0	-	0	0
Kreaxi	0	-	0	0
M. Vincent Lefauconnier	11 660	0,14	21 680	0,26
M. Vincent Gardès[5]	2 605	0,03	2 605	0,03
M. Jacques Essinger	0	-	0	0
Total concert	**14 265**	**0,18**	**24 285**	**0,30**

Ce franchissement de seuil résulte de la cession d'actions VEXIM hors marché par certains membres du concert susvisé[6] au profit de la société Stryker France MM Holdings[7].

[1] Société par actions simplifiée (sise 5 rue de la Baume, 75008 Paris) contrôlée à hauteur 41,75% du capital respectivement par MM. Philippe Pouletty et Bernard-Louis Roques.
[2] Société anonyme (sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort) contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[3] Société par actions simplifiée (sise 10 rue du Château d'Eau, 69410 Champagne-au-Mont-d'Or) anciennement dénommée Banexi Ventures et détenue à hauteur de 93% par BVC, sa holding de *management*, elle-même détenue à hauteur de 46% par M. Michel Dahan et à hauteur de 23% par Mme Sophie Pierrin, tous deux « *general partner* ».
[4] Sur la base d'un capital composé de 8 124 174 actions représentant 8 187 955 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Il est rappelé que M. Vincent Gardès s'est engagé à apporter à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Stryker France MM Holdings les 2 605 actions VEXIM qu'il détient (cf. notamment D&I 217C2497 du 25 octobre 2017).
[6] Cf. notamment communiqués diffusés le 24 octobre 2017 par les sociétés Stryker Corporation et VEXIM et D&I 217C2497 du 25 octobre 2017.
[7] Contrôlée au plus haut niveau par la société Stryker Corporation.